

Le processus de développement des professions passé au crible et des pistes de solutions envisagées

Lors de la Table Ronde Développement des professions des 12 et 13 mai 2022, des représentants de la Confédération, des cantons, des organisations du monde du travail (Ortra) et de la Haute école fédérale en formation professionnelle ont passé au crible le processus de développement des professions avant d'élaborer et de concrétiser des pistes de solutions pour l'optimiser. Il ressort de la discussion que ce processus fonctionne globalement bien et qu'il est important d'accorder une attention particulière aux révisions complexes et de grande ampleur ainsi qu'aux révisions des professions qui voient s'opposer de forts intérêts divergents. Les participants ont par ailleurs mis en évidence quelques thématiques essentielles à une collaboration réussie et qui appellent des actions.

Le processus de développement des professions fait ses preuves

Les participants à la Table Ronde Développement des professions sont d'accord sur le fait que le processus actuel de développement des professions est globalement efficace. Les structures de gouvernance nécessaires sont en place tandis que les différentes procédures ont été éprouvées. Les pistes de solutions envisagées lors de la rencontre visent à améliorer ce processus de manière ciblée. Il s'agira ainsi, notamment en cas de divergences, de prendre des mesures suffisamment tôt et de clarifier les circuits décisionnels.

On retiendra de cette rencontre que les trois partenaires que sont la Confédération, les cantons et les Ortra ont des exigences et des cadres d'exercice qui diffèrent sensiblement. Jusqu'à un certain point, la détermination de directives et de critères peut aider les Ortra dans leur travail, qui repose sur un système de milice. Chaque profession étant ancrée dans un contexte particulier, il est toutefois important d'éviter une réglementation excessive afin de conserver une marge de manœuvre suffisante pour tenir compte des spécificités de chaque profession.

[→ Résultats de la Table Ronde Développement des professions](#)

Des thématiques de travail mises en évidence

Après avoir analysé en détail le processus de développement des professions, les participants à la Table Ronde ont identifié différentes thématiques qui jouent un rôle déterminant dans la bonne collaboration des partenaires et, partant, dans la réussite du processus de développement des professions. Ces thématiques sont exposées ci-dessous.

Rôles, organes et circuits décisionnels

La compréhension des rôles des différents acteurs est essentielle à la collaboration et au succès des révisions des professions. Être conscient des rôles et des compétences de chacun et connaître les différents organes et leurs fonctions permet en effet de parvenir plus facilement à des consensus, en particulier dans les projets complexes.

L'existence de contacts étroits entre les représentants d'un même groupe d'acteurs, au niveau opérationnel comme au niveau stratégique, facilite l'identification des problèmes et leur prise en compte à un

stade précoce, puis leur résolution sur une base consensuelle entre les partenaires de la formation professionnelle.

Il est important que tous les acteurs concernés suivent de près les révisions complexes, et ce dès le départ. Si un désaccord se dessine et qu'aucun consensus ne peut être trouvé au niveau opérationnel, il convient d'impliquer suffisamment tôt le niveau hiérarchique immédiatement supérieur. Dans la mesure du possible, il ne s'agit pas de créer de nouveaux organes, mais d'utiliser plus efficacement les organes existants des différents partenaires (en particulier les CSDPQ des professions). Il faut également tenir compte des résultats de l'évaluation des travaux de l'Organe national de coordination (ONC) chargé de la mise en œuvre des réformes dans le commerce de détail (Vente 2022+) et la formation commerciale initiale (Employé-e-s de commerce 2023).

Mesures :

- Sensibiliser les différents acteurs aux rôles et aux compétences de chacun au début du processus de révision (organe responsable).
- Informer régulièrement les différents acteurs à propos de l'avancement de la révision (organe responsable).
- Professionnaliser et renforcer les CSDPQ (partenaires de la formation professionnelle).
- Renvoyer les décisions au niveau hiérarchique immédiatement supérieur ou à l'organe adéquat lorsqu'aucun consensus ne peut être trouvé au sein d'une CSDPQ.

Bases de décision et outils

Les participants à la Table Ronde ont constaté qu'il était nécessaire d'améliorer la transmission des connaissances en lien avec le processus de développement des professions et d'optimiser la mise à disposition des documents.

Compte tenu de la répartition des compétences dans le domaine de la formation professionnelle, les organes responsables ont accès à divers documents (manuels, brochures d'aide, etc.), qui, tout à la fois, les aident dans leurs tâches et garantissent une certaine harmonie entre les différentes révisions de professions.

Il importe, pour toutes les personnes intervenant dans le processus de révision des professions, que ces bases de décision et outils soient connus et mis à disposition dans leur intégralité. La représentativité doit par ailleurs être assurée lorsque des enquêtes sont menées.

Mesures :

- Dresser un état des lieux des documents et des informations de pilotage et élaborer des propositions d'optimisation ainsi que des propositions quant à la présentation des documents (SEFRI).

Communication et transfert des connaissances

Pour assurer la réussite des processus de révision, il est important que la démarche adoptée et l'état d'avancement des travaux soient transparents et connus de l'ensemble des acteurs.

Dans ce contexte, ces derniers, et en particulier les entités directement concernées, à savoir les entreprises, les écoles professionnelles et les centres de cours interentreprises, doivent être informés suffisamment tôt de l'avancement de la révision et de ses conséquences. Les participants à la Table Ronde sont d'avis que ces questions concernent autant les détenteurs des informations que ceux qui en ont besoin.

Mesures :

- Communiquer de manière transparente la composition des CSDPQ (organes responsables).
- Informer régulièrement les acteurs à propos de la démarche adoptée et de l'état d'avancement des travaux (organes responsables).

- Dresser un état des lieux des documents et des informations de pilotage et élaborer des propositions d'optimisation ainsi que des propositions quant à la présentation des documents (SEFRI).

Assurance de la qualité à tous les niveaux

Assurer la qualité à tous les niveaux profite à tous les acteurs impliqués dans le processus, en particulier aussi aux apprentis, aux futurs professionnels ainsi qu'aux entreprises. Il est important que les outils développés dans le cadre des processus de révision soient connus de toutes les parties prenantes et employés dans la pratique.

Mesures :

- Renforcer les CSDPQ (partenaires de la formation professionnelle).
- Professionnaliser le rôle de délégué des cantons (CSFP).
- Dresser un état des lieux des sources d'information existantes et des possibilités d'optimisation (SEFRI).

Plurilinguisme

La formation professionnelle est ancrée sur l'ensemble du territoire suisse et donc intimement liée au plurilinguisme. Les participants à la Table Ronde se sont accordés à dire que les langues et la compréhension interculturelle devaient bénéficier d'une attention particulière. Toutes les régions linguistiques doivent ainsi être impliquées, écoutées et comprises. Ce faisant, les besoins régionaux doivent aussi être pris en compte, car ils jouent également un rôle en matière de compréhension mutuelle.

Mesures :

- Réagir aux sensibilités régionales dès le début du processus de développement des professions et faire en sorte que les acteurs développent une compréhension mutuelle à l'égard des diverses situations (organes responsables).
- Assurer la compréhension mutuelle entre les représentants des différentes régions linguistiques au sein des CSDPQ (partenaires de la formation professionnelle).
- Organiser une table ronde et rassembler des bonnes pratiques en lien avec les langues et la compréhension entre les interlocuteurs (SEFRI).
- Étudier dans quel cadre un soutien financier pourrait être apporté par la Confédération pour réduire les obstacles linguistiques (SEFRI).

Mise en œuvre

La mise en œuvre des révisions et leur financement doivent être pris en compte et planifiés dès le début du processus de développement des professions. Le concept d'information et de formation constitue un élément important de la mise en œuvre.

Les organes responsables doivent chercher à établir un dialogue en amont avec les cantons responsables de la mise en œuvre. Cette démarche permet de clarifier les attentes mutuelles dans le cadre du partenariat.

Mesures :

- Impliquer les cantons à un stade précoce du processus (organes responsables et délégués cantonaux au sein des CSDPQ).
- Améliorer la coordination entre les Ortra ainsi qu'entre les cantons et les écoles (organes responsables, CSFP/cantons).
- Mettre suffisamment tôt à disposition des acteurs les documents de mise en œuvre (organes responsables).
- Échanger en vue d'un accord concernant l'acquisition et l'utilisation de plateformes électroniques (Ortra employeurs/CSFP).
- Étudier dans quel cadre un soutien financier de la Confédération serait possible (SEFRI).

Financement par la Confédération

La Table Ronde a permis de confirmer les principaux points sur lesquels doit porter l'analyse du financement fédéral : le SEFRI passera en revue le montant des forfaits et les prestations couvertes, clarifiera la démarche à adopter concernant le traitement des demandes individuelles et examinera la participation de la Confédération à la mise en œuvre.

Mesures :

- Informer les différents acteurs des possibilités de financement offertes par la Confédération dès le début du processus de révision (SEFRI).
- Analyser les modalités de la participation financière de la Confédération au développement des professions (SEFRI).

Étapes suivantes

Lors de leur séance du 7 juillet 2022, les membres de la Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP) prennent connaissance des solutions envisagées, des compétences qu'elles impliquent ainsi que de la démarche proposée.

Les partenaires légalement compétents discuteront ensuite des propositions qui les concernent dans leurs cercles respectifs et définiront les étapes suivantes. La CTFP débattrà des résultats de cette consultation à l'occasion de sa séance du 1^{er} septembre 2022.

Elle sera aussi régulièrement informée de l'avancement du projet, qui figurera à l'ordre du jour de ses séances.